

Don après legs, donnons toutes ses chances à l'avenir des jeunes défavorisés

NOTRE MISSION

Fondation d'utilité publique créée en 1992 à l'initiative de S.M. la Reine Paola, la Fondation Reine Paola soutient et met à l'honneur des projets concrets menés en Belgique par des acteurs de terrain qui visent à **favoriser l'inclusion, l'intégration et la formation des jeunes (de 3 à 25 ans) issus de milieux socio-culturellement défavorisés.**

NOTRE VISION

Sans avoir les connaissances nécessaires, les jeunes éprouvent des difficultés à trouver leur place dans la société. C'est d'autant plus prégnant dans les milieux vulnérables et précarisés. Or, chaque jeune a le droit d'apprendre et d'acquérir des compétences pour construire son avenir indépendamment de son origine culturelle et de sa situation socio-économique. A la Fondation, nous avons un rêve : que chacun d'entre eux puisse **bénéficier de chances égales de réussite dans la vie.**



NOTRE ACTION

La stratégie de la Fondation repose sur trois piliers d'action qui consistent à :

- **Soutenir** des projets novateurs et qui ont de l'impact ;
- **Reconnaître** les acteurs de terrain et leurs initiatives remarquables ;
- **Partager** les idées et expériences de terrain pour qu'elles puissent inspirer d'autres acteurs.

Depuis plus de 30 ans, la Fondation a ainsi déjà soutenu plus de **1.100 projets sociétaux**, récompensé plus de 500 acteurs de terrain via le **Prix Reine Paola** et accompagné sur le long terme près de 80 initiatives novatrices en matière d'inclusion et de formation dans le cadre du **Prix de l'Espoir**.

**1.100
projets
sociétaux
financés**

**500 acteurs
de terrain
récompensés**

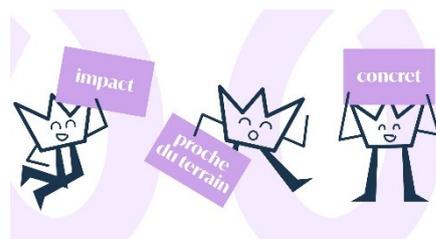
**80 initiatives
novatrices
soutenues**

**impact sur
300.000
jeunes**

Quelques projets soutenus : Habbeccrats – Debateville – Ecole des devoirs La Place –TADA- les Sens'ationnels – Uilenspel – Remua – Animaie Mundi – le Biseau - Chorales Equinox – Duo for a Job- Odyssée – Onder Ons – Dora Does – Jeugd, Cultuur en Wetenschap – les Cailloux – Boucle d'Or – Oxybulle – Leon – Vluchtelingenwerk Vlaanderen – Stormkop – la Ferme du Chaudron – BroMolenbeek - ... et bien d'autres....

NOTRE APPROCHE

Forte de son indépendance, la Fondation Reine Paola se veut **proche du terrain**, là où les besoins cruciaux se font sentir, et cherche à maximiser son impact par des **actions concrètes**. Elle veille aussi à conserver une **organisation légère**, ce qui lui permet d'utiliser la quasi-totalité de ses ressources pour réaliser ses objectifs.



NOUS SOUTENIR

La Fondation cherche à développer **des partenariats de mécénat financier ou de compétences** et à **récolter des fonds sous forme de dons et de legs**.

Vous pouvez faire **un don ponctuel ou mensuel** et ainsi aider la Fondation Reine Paola à poursuivre et renforcer ses actions. En quelques clics et en toute sécurité, vous pouvez effectuer un don en ligne sur notre site www.sk-fr-paola.be. Chaque don à partir de 40€ donne droit à une attestation fiscale et une exonération d'impôts de 45%.



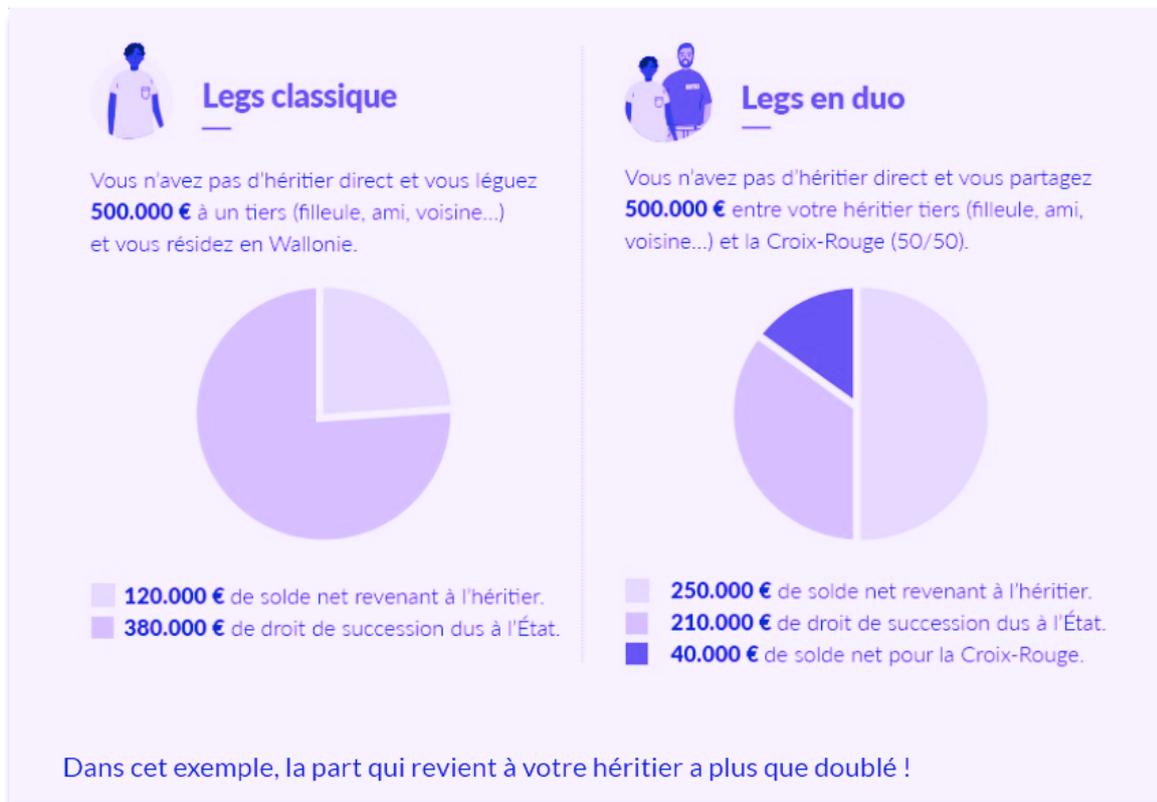
Vous pouvez aussi ajouter **la Fondation Reine Paola dans votre testament** en lui faisant **un legs**. **Les droits de succession et de donation pour les legs** consentis aux fondations d'utilité publique varient en fonction de la Région dans laquelle le donateur ou la donatrice est domicilié(e).

	Droits de succession	Droits de donation
Bruxelles	7%	6,6%
Wallonie	7%	7% (donations immobilières) 5,5% (donations mobilières)
Flandre	0%	0%

Si vous êtes **une entreprise** souhaitant soutenir notre cause, votre don doit être exécuté en espèce et atteindre 40 euros minimum par an pour être déductible fiscalement. En revanche, le total des dons effectués ne peut dépasser, par exercice social, 5% de vos revenus imposables ou encore un montant total maximum de 500.000 euros. Au-delà de ces plafonds, les dons ne sont plus déductibles.

Le legs en duo : une formule gagnant-gagnant !

Avec le legs en duo, vous léguiez une partie de votre héritage à la Fondation Reine Paola et l'autre partie à votre neveu, nièce, filleul(e) ou ami(e)... La Fondation devra payer les droits de succession non seulement sur sa partie de l'héritage (7% à Bruxelles et en Wallonie), mais elle payera aussi les droits de succession sur la partie de votre héritier (ière). Votre héritier(ière) reçoit alors plus d'argent en net, tout en laissant un avantage à la Fondation.



En Flandre, le legs en duo a perdu son attrait fiscal depuis le 1er juillet 2021. Les héritiers ne bénéficient plus d'aucun avantage fiscal grâce au legs en duo en cas de décès. Toutefois, il reste fiscalement très intéressant de léguer vos biens à une bonne cause dans cette région puisque le taux des droits de succession y est réduit à 0%.

Si vous ou votre entreprise êtes intéressé(e) à soutenir notre action, n'hésitez pas à prendre contact avec nous et nous nous ferons un plaisir d'examiner ensemble les possibilités de partenariat répondant à nos objectifs respectifs.

CONTACT

Thierry le Grelle, Président : Thierry.legrelle@sk.fr.paola.be – +32 478 68 90 58

Laurence Farin, Responsable Mécénat et Finances : laurence@sk-fr-paola.be

Notre Conseil d'Administration : Comte Thierry le Grelle (Président), Heidi De Pauw (Vice-Présidente), Stanislas Peel (Trésorier), Baronne Hilde Kieboom, Fabienne Legrand, Comte Eric Jacobs de Hagen, Piet Van Speybroek, Xavier van Campenhout, Jan Engels, Colonel BEM Flohimont, Baron Etienne Denoël, Vincent Houssiau.